



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2023-022

PUBLIÉ LE 14 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **PREFECTURE des DEUX SEVRES / SCSI-PAT**

79-2023-02-10-00001 - Arrêté portant modification de la composition de la commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT) (4 pages)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2023-02-10-00001

Arrêté portant modification de la composition  
de la commission départementale de la présence  
postale territoriale (CDPPT)

**ARRÊTÉ**  
portant modification de la composition de la commission départementale  
de présence postale territoriale  
(CDPPT)

La préfète des Deux-Sèvres,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 modifiée relative à l'organisation du service public de La Poste et à France-Télécom, notamment ses articles 6 et 38 ;

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2006-1239 du 11 octobre 2006 relatif à la contribution de La Poste à l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n° 2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale ;

Vu le décret du président de la République en date du 16 juillet 2021 portant nomination de M. Xavier MAROTEL, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 mai 2011, portant nomination des membres de la CDPPT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021, portant modification de la composition de la commission départementale de la présence postale territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 février 2023, portant délégation de signature à M. Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Considérant que Mme Stéphanie PETITJEAN, sous-préfète de Parthenay, a été désignée référente Ruralité par la préfète des Deux-Sèvres ;

Considérant que Mme Céline NONY, déléguée territoriale du groupe La Poste, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2023 ;

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à l'adresse suivante :  
Madame la préfète des Deux Sèvres – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09 – Internet : [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr)

Considérant le changement de patronyme de Mme Valérie BELY-VOLLAND, adjointe au maire de NIORT ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE :

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 5 mai 2011, portant nomination des membres de la commission départementale de présence postale territoriale, est modifié comme suit

« ARTICLE 1er : La commission départementale de la présence postale territoriale est composée comme suit :

I - Huit élus :

- deux représentants du Conseil régional :

Titulaires :

- Mme Nathalie LANZI  
Conseillère régionale
- M. Guillaume RIOU  
Conseiller régional

Suppléants :

- M. Pascal DUFORESTEL  
Conseiller régional
- Mme Christelle CHASSAGNE  
Conseillère régionale

- deux représentants du Conseil départemental:

Titulaires :

- M. Romain DUPEYROU  
Conseiller départemental de Niort-1-
- Mme Chantal BRILLAUD  
Conseillère départementale de Celles-sur-Belle

Suppléantes :

- Mme Maryline GELEE  
Conseillère départementale du Val de Thouet
- M. Bernard PENICAUD  
Conseiller départemental de Niort 2

- un représentant des communes de moins de 2.000 habitants :

Titulaire :

- M. Gérard PIERRE  
Maire de FAYE-L'ABBESSE

Suppléante :

- Mme Lucy MOREAU  
Maire de VILLIERS-EN-PLAINE

- un représentant des communes de plus de 2.000 habitants :

Titulaire :

- M. Thierry DEVAUTOUR  
Maire d'ECHIRE

Suppléante :

- Mme Sylvie BRUNET  
Maire de CELLES-SUR-BELLE

- un représentant des groupements de communes :

Titulaire :

- **M. Jean-François RENOUX**  
Vice président de la Communauté  
de communes du Haut Val de Sèvre

Suppléant :

- **M. Jacques FRADIN**  
Vice-président de la Communauté  
de communes Val de Gâtine

- un représentant de la zone urbaine sensible (ZUS) de la Ville de NIORT

Titulaire :

- **Mme Valérie VOLLAND**  
Adjointe au maire de NIORT

Suppléant :

- **M. Guillaume JUIN**  
Conseiller municipal de NIORT

II - Un représentant de La Poste :

- **Mme Céline NONY**, déléguée territoriale du groupe La Poste pour les Deux-Sèvres

III - Un représentant de l'État :

- **Mme Stéphanie PETITJEAN**, sous-préfète de Parthenay, référente Ruralité

**ARTICLE 3** : Le représentant de La Poste, **Mme Céline NONY**, assiste aux réunions de la commission et en assure le secrétariat. »

**Article 2** : L'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021, susvisé, est abrogé.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de La Poste sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NIORT, le 10 FEV. 2023

pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la préfecture



Xavier MAROTEL

